Image not found or type unknown

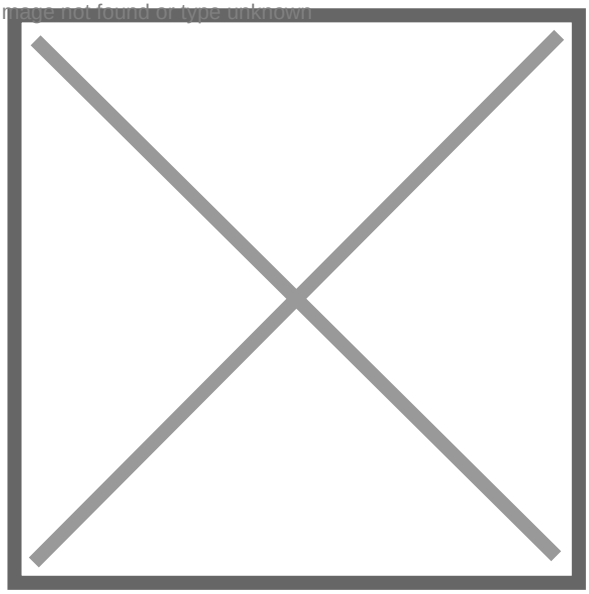

Reparation remise en etat responsabilite degradation

Par **yguidi**, le **22/04/2019** à **20:48**

bonjour
je viens d apprendre que des aménagements fait par un locataire ont eu des conséquences sur la longrine de mon immeuble fissure grave car il avait installé un paravent énorme il y avait des trous à l extérieur pour le maintenir mais maintenant l intérieur de celle ci se fissure

il a quitté cet appartement pour celui d à coté il y a plus de 4 ans un état des lieux de sortie avait été fait sans mentionné ces trous extérieurs sur la longrine
sa caution est passée sur l autre appartement

meme s il y avait un solde à devoir sur cette caution qu il n a pas payé d ailleurs il est tombé en impayé depuis et j ai enfin obtenu un jugement
bref
première question
quel recours dans ce cas là
à quel type d action
suis je dans les temps
en effet c est les conséquences de la pose de cet élément directement sur la longrine qui finalement s avère un soucis plus grave il a porté atteinte à l intégrité peut etre de l immeuble

deuxième question il a posé le meme genre d auvent dans l apartement à coté puis l obliger à l enlever vu les conséquences de la première

ou dois je attendre son départ car il est actuellement en procédure d impayé expulsion à venir

sous deux mois la signification du jugement lui a été faite
voila merci grandement
yguidi

Par **morobar**, le **23/04/2019** à **07:59**

Bonjour,
Voila il faut attendre qu'il soit parti en Ouzbékistan pour intervenir.
C'est à votre syndic d'intervenir, et à vous aussi, en consultant votre avocat sur l'intérêt d'une ou plusieurs mesures conservatoires (référé expertise par exemple).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés